



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 56 /2025
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 4 novembre 2025

Délégués titulaires présents :

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ ; M. Alain COSTE

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Bernard DEVIC

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON représenté par M. Philippe FAU

SM Aude Centre : M. Jean Pierre BARTHES représenté par Mme Aline VAUJANY

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ.

M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER: AIDE A L'ELABORATION DU SAGE AUDE – ANNEE 2026 - SUBVENTION DE LA REGION OCCITANIE

Après 20 ans d'animation de la politique SAGE sur son territoire, le SMMAR a fait le choix en juin 2023 d'évoluer vers un SAGE Aude, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Suite au constat d'enjeux partagés, et d'une nécessité de solidarité accrue, la politique SAGE doit désormais se conduire de manière uniforme et partagé sur ce périmètre de 6150 km².

Dans ce contexte, le SAGE Aude est entré dans sa phase d'émergence en début d'année 2024, avec pour objectif l'obtention des arrêtés préfectoraux de périmètre et de composition de la Commission Locale de l'Eau en 2025.

Le SAGE Aude débute sa phase d'élaboration, avec notamment la réalisation d'un état des lieux et d'une stratégie pour aboutir à la réfaction d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et d'un règlement, pour une gestion durable et concertée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant de l'Aude.

Un agent à temps plein est affecté à l'élaboration et l'animation du SAGE Aude.

La présente demande de subvention porte sur le renouvellement du financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour l'élaboration du SAGE Aude pour l'année 2026.

Le coût prévisionnel de l'opération sur 2026 est de 84 684 € TTC ;

La subvention Région est plafonnée à 72 000€ de dépenses.

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
REGION	84 684 €	20%	14 400 € <i>plafonné</i>
AGENCE EAU RMC*	84 684 €	50 %	42 342 €
AUTOFINANCEMENT	84 684 €		27 942 €
TOTAL			84 684 €

*Dossier annuel déposé auprès de l'AE RMC

Le comité syndical oui l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « aide à l'élaboration du SAGE Aude – année 2026 - subvention de la région Occitanie

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr